

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Héléne - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRÉ Nicole - M. PALOC Eric
Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques
Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

51-2004
Création de postes et modification du tableau des effectifs

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage
15 septembre 2004

Date de retrait de l'affichage
15 octobre 2004

Objet de la délibération

Monsieur le Président explique que compte tenu prochainement du passage au tri sélectif des communes de St André de Sangonis et de Gignac, la Communauté de communes connaît des besoins en effectifs qu'il est nécessaire de pourvoir :

- pour le service ordures ménagères 6 agents de salubrité, emploi de catégories C

Compte tenu des postes vacants déjà inscrits au tableau des effectifs, il convient de créer :

- 5 postes d'agent de salubrité supplémentaires

Les inscriptions budgétaires des emplois seront inscrites au Budget supplémentaire 2004.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de créer ces postes et de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- la création de 5 postes d'agent de salubrité
- la modification du tableau des effectifs

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis Villaret